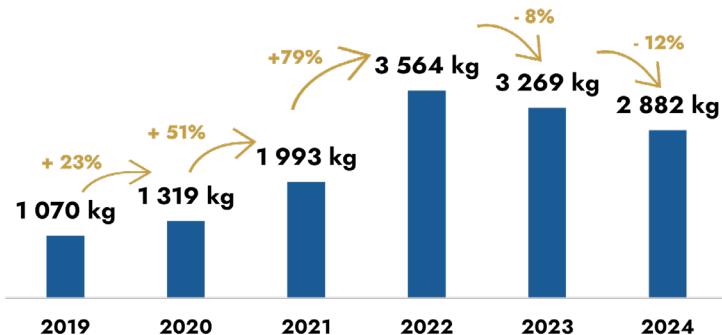


LA FILIÈRE DES ENGINS DE SIGNALISATION DE DÉTRESSE



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2024)

Performance de collecte en Pays de la Loire :



55 POINTS DE COLLECTE ACTIFS EN PAYS DE LA LOIRE

2 882 KG COLLECTÉS
SOIT **7% DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN FRANCE**

ORGANISATION DE LA FILIÈRE



PYRÉO (ex-APER PYRO) est en charge de l'organisation et de l'animation de la filière Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) d'**engins de signalisation de détresse** périmes ou utilisés. Ces produits correspondent à la catégorie 1 des déchets diffus spécifiques. Agréé par les pouvoirs publics depuis 2015, PYRÉO est sous son deuxième agrément pour la période 2022-2027.

Depuis 2022, la prise en charge des produits en fin de vie dans les points de vente se fait sans obligation d'achat (fin de la notion de «un pour un»).

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE

Depuis 2022, et en lien avec la loi AGEC, la gamme de produits concernés par la prise en charge de leur fin de vie a été élargie. Sont désormais concernés tous les engins de signalisation de détresse, détaillés ci-dessous, quels que soient les utilisateurs (plaisanciers ou professionnels de la mer).



Feux à main



Fumigènes



Fusée parachute

..... **Les produits pyrotechniques ont une durée de vie de 3 ans**

Metteurs sur le marché adhérent

Versent une éco-participation appliquée sur les volumes de ventes de produits neufs

Les points de collecte

- Contractualisent avec
- Réalisent leurs demandent d'enlèvement (min. 10kg collectés) auprès de



Prend en charge les coûts de collecte et de traitement

Missionne un opérateur de collecte et de transport vers le centre de traitement

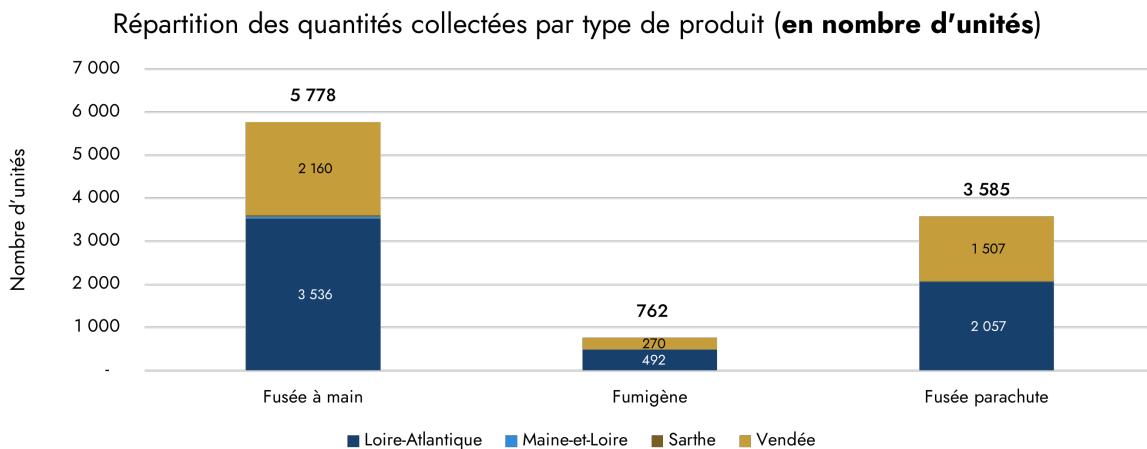
LA FILIÈRE DES ENGINS DE SIGNALISATION DE DÉTRESSE



LA COLLECTE DES ENGINS DE SIGNALISATION DE DÉTRESSE

En 2024, les produits pyrotechniques ont majoritairement été collectés sur les départements de Loire-Atlantique et de la Vendée, avec respectivement 1 723 kg et 1 132 kg. 11 et 16 kg supplémentaires ont été collectés sur les départements du Maine-et-Loire et de la Sarthe. Au total, ce sont **2 882 kg** collectés sur la région (3 269 kg en 2023).

En 2024, le **tonnage collecté diminue**, après avoir observé une augmentation des quantités collectées jusqu'à 2022 puis une stabilisation en 2023. Une forte augmentation des tonnages avait été constatée en 2022 avec l'ouverture au «1 pour 0» (fin de la notion 1 pour 1) qui avait alors entraîné un destockage de la part des plaisanciers.



LES POINTS DE COLLECTE

La région compte **55 points de collecte**, parmi les 708 nationaux.

Les points de collecte sont les lieux de vente des produits. Ils ont l'obligation de reprendre **gratuitement** les produits (*dans la limite des stocks maximum autorisés dans le point de collecte*).

Depuis 2022, la notion de «un pour un» n'existe plus et la reprise des produits se fait **sans obligation d'achat**.



Répartition des points de collecte

LE TRAITEMENT DES ENGINS DE SIGNALISATION DE DÉTRESSE

2 sites sont normalement en charge du traitement des produits pyrotechniques :

- Solamat Merex à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône, PACA)
- Autoliv-Livbag à Point-de-Buis (Côte d'Armor – Bretagne)

..... **En 2024, 42 400 kg de produits provenant du territoire national ont été traités. Seul le site de Solamat Merex a pleinement été opérationnel pour le compte de PYRÉO.**

(Ce chiffre prend également en compte les quantités collectées fin 2023 qui n'avaient pas été traitées).



[ACCÉDER À TOUTES LES FICHES REP DE TEO PAYS DE LA LOIRE](#)

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[Le site de PYRÉO](#)

[PYRÉO - Cartographie des points de collecte](#)

[Présentation de PYRÉO](#)

[TEO - Fiche REP 2023](#)

Icons Credits : flaticon.com